

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 5526

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, Mme Thomin, M. Garot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

ARTICLE 9

Rédiger ainsi la seconde phrase de l'alinéa 3 :

« Le diagnostic permet de faciliter la transmission des exploitations ou l'installation de nouveaux exploitants et de conforter la viabilité économique des projets, dans un contexte de transitions agroécologique et climatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à rendre plus opérant l'objectif poursuivi par le diagnostic modulaire qui doit constituer un véritable outil au service de la transition agroécologique.